

# AMIS DES CHEMINS DE RONDE. Les dossiers avancent mais rencontrent des résistances

Au cours de son assemblée générale du samedi 16 janvier, laquelle a réuni 66 adhérents, l'association des Amis de chemins de ronde, par la voix de son président, Patrice Petitjean, a fait le point sur les différents dossiers en cours à Saint-Briac et Saint-Malo.

## À SAINT-BRIAC

**La servitude de passage.** Ce village de marins et de pêcheurs, qui a inspiré de nombreux peintres, a conservé autour de son église, des quartiers anciens aux ruelles étroites et au charme particulier. C'est aussi un site balnéaire exceptionnel doté de 7 plages de sable fin et d'un linéaire de sentier littoral d'une longueur de 11,6 km de la plage de Longchamp jusqu'au Moulin de Rochegoude.

Par arrêté du 4 février 2015, le Préfet a approuvé le tracé de la servitude de passage des piétons le long du littoral de

la commune. 22 riverains ont demandé au tribunal administratif de prononcer l'annulation de l'arrêté préfectoral. « Il serait intolérable que l'une des plus belles communes du littoral ne puisse bénéficier d'une situation juridique clairement stabilisée permettant aux marcheurs de circuler en toute sécurité le long de la mer. C'est pourquoi, nous avons élaboré les moyens juridiques susceptibles d'être opposés aux rédacteurs des recours. À ce jour, l'affaire n'a toujours pas été évoquée devant le tribunal mais nous sommes prêts ! »

**La traversée du pont de Lancieux.** Dans le prolongement de l'ouverture du sentier littoral, il a été constaté que la traversée du pont de Lancieux était dangereuse pour les piétons. Les services du Conseil départemental s'opposent farouchement à la matérialisation d'un passage protégé à l'entrée du pont pour des raisons de sécurité. Les



Patrice Petitjean, debout, a animé l'assemblée générale des Amis des Chemins de Ronde.

piétons. « Comprenez qui pourra ! » La solution alternative négociée attend toujours un début de réalisation.

## À SAINT-MALO

**Les Rochers sculptés, le Bénétin.** Après de nombreuses péripéties juridiques, la Ville de Saint-Malo n'est plus en capacité d'acquiescer gratuitement la bande des trois mètres longeant la terrasse du restaurant Le Bénétin.

Par une délibération du 25 juin 2015, le conseil municipal a approuvé un nouveau

nous pourrons retrouver le littoral dès le passage du restaurant. »

## L'avancement des travaux à Quelmer.

Sur ce secteur, voilà maintenant plusieurs années qu'on promet l'ouverture du sentier. « En 2015, nous avons pu constater que des travaux avaient été réalisés par les pouvoirs publics mais la continuité du cheminement n'est toujours pas assurée. Un des propriétaires riverains, a néanmoins réalisé les travaux qu'il s'était engagé à faire. Nous espérons vivement que la continuité du sentier sera réalisée en 2016 ».

## La liaison entre les parcs de la Briantais et des Corbières.

Ce tronçon du sentier littoral n'est toujours pas ouvert. Cependant, d'importantes avancées ont été obtenues en 2015 : les propriétaires de l'Artimon qui refusaient farouchement le passage au bas de leur pro-

priété ont été contraints par l'État de se mettre en règle. Le point sensible dans ce secteur se situe désormais au bas d'une propriété où il est nécessaire de réaliser un ouvrage relativement important sur un passage particulièrement difficile. « Le coût des travaux semble assez élevé mais les représentants de la Ville nous ont assurés de la volonté de la Ville de Saint-Malo de voir aboutir ce dossier. »

« L'aboutissement de ces différents dossiers ainsi que plusieurs points noirs sur la servitude de passage à Saint-Malo ont largement de quoi nous occuper pendant l'année 2016 », a conclu Patrice Petitjean.

Gilles Santier (CLP)

■ Contact : ACR 35. Tél. 06 86 40 66 47, <http://www.acr35.fr>